

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR EN COPIE AVEC LE DOSSIER
DE DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE**

- Recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, ou un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
- Livret de famille si vous avez des enfants à charge
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition de tous les membres du foyer, ou dernière déclaration de revenus
- Justificatif des ressources du foyer sur les 3 derniers mois (3 derniers bulletins de salaire, dernier relevé Pole emploi faisant apparaître le montant de l'indemnité journalière, justificatifs des pensions de retraite ou invalidité perçues) et/ou justificatifs de changement de situation depuis le dernier avis d'imposition (départ en retraite, licenciement, divorce, ...)
- Dernière notification des prestations CAF ou MSA
- Justificatif de paiement de pensions alimentaires
- Taxe(s) foncière(s) le cas échéant
- Document attestant de la saisie d'une juridiction si l'affaire est déjà portée en justice (copie de la convocation ou de la déclaration au greffe ou de l'assignation) ou copie de la décision de justice, si l'affaire a déjà été jugée
- Copie de la décision d'aide juridictionnelle, si une précédente demande d'aide juridictionnelle a été faite pour l'affaire

N.B. Pièces à fournir en photocopies, le Cabinet ne prend aucuns originaux.